



MAIRIE DE CHANAC
48230

A_2023_016

ARRETE D'INTERDICTION DES RENCONTRES SPORTIVES ET DES ENTRAINEMENTS SUR LE STADE DU CHAMBON

NOUS, Philippe ROCHOUX, Maire de la Commune de Chanac,

VU les conditions météorologiques (gel),
VU l'état du stade de football du Chambon,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes dispositions afin de
sauvegarder le terrain et la sécurité des joueurs,

ARRETE

Article 1 : Toutes les rencontres sportives et entrainements sont interdits sur le stade du Chambon du
samedi 28 janvier 2023 au dimanche 29 janvier 2023.

Article 2 : Ledit arrêté sera notifié aux organismes intéressés en vue de son application.

Fait à Chanac, le 27 janvier 2023,

Par délégation du Maire,
L'Adjoint,
Jérôme JACQUES

